

DOCUMENT DE REFERENCE SST V8

Quelques précisions et correctifs d'ordre général ont été apportées. Les modifications essentielles touchent **le référentiel du formateur SST**. Détails dans l'annexe jointe.

<https://www.inrs.fr/dms/inrs/PDF/document-reference-sst>.



Les formations d'acteur SST ne sont pas affectées. Tout document technico-pédagogique conforme à la V7 est aussi conforme à la V8, mais pensez à intégrer la prise en compte de la modification dans vos documents.

PRAP/APS-ADS

Evolution des documents de référence : les référentiels Acteur Prap 2S et APS-ASD intègrent les nouvelles compétences « ALM » (Accompagnement à La Mobilité de la personne aidée en prenant soin de soi et des autres).

<https://www.inrs.fr/dms/inrs/PDF/document-reference-prap>

<https://www.inrs.fr/dms/inrs/PDF/document-reference-asd>

Le déploiement sera progressif, et s'appuie sur la formation de tous les niveaux de formateurs, au fil des MAC et des formations initiales. Plus d'informations ci-contre et dans l'annexe jointe.

PROTOCOLE NATIONAL COVID

Actualisé le 29/01/2021. [protocole-national-sante-securite-en-entreprise.pdf](#)

Masques et distanciation : dans les situations où le port du masque est obligatoire, les salariés et autres personnes présentes en entreprise doivent désormais porter, soit un masque de type chirurgical, soit un masque «grand public filtration supérieure à 90%». Dans les situations où le masque ne peut être porté, une distance de deux mètres entre chaque personne doit être respectée.

Aération : une aération régulière des espaces de travail et d'accueil du public doit être organisée le plus souvent possible, quelques minutes au minimum toutes les heures.

Télétravail : Les règles restent inchangées, le protocole prévoit toujours la possibilité de retour sur site 1 jour pour les salariés exerçant 100 % de leur temps de travail en télétravail. Toutefois, les contrôles sur son application pourraient être renforcés.

STATISTIQUES AT/MP

La Cnam a publié son rapport annuel le 29 décembre 2020.

A voir également, une monographie intitulée « l'essentiel 2019-Santé et sécurité au travail », qui peut constituer un excellent support pédagogique. <https://assurance-maladie.ameli.fr>.

ZOOM SUR L'ALM

L'ALM est une démarche de prévention des TMS basée sur la connaissance des déplacements naturels, qui repose sur :

- l'analyse systématique de chaque situation d'accompagnement, l'évaluation et la prise en compte de l'environnement, des capacités (évolutives au cours de la journée) de la personne aidée à prendre part à son déplacement, et des risques pour le réaliser,

- une assistance au cas par cas tenant compte des capacités de la personne aidée, qui peut combiner la guidance (verbale et non verbale), l'assistance humaine sans portage délétère, ainsi que la mise en œuvre d'une aide technique compensant uniquement les capacités abolies.

Issue de l'expérience du Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph, cette démarche est bénéfique pour la personne aidée comme pour l'aidant ou le soignant.